

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021

CRÉDITS NON RÉPARTIS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ;**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.**

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

TABLE DES MATIÈRES

Mission	
CRÉDITS NON RÉPARTIS	7
Récapitulation des crédits et des emplois	8
Programme 551	
PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES	11
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	12
Justification au premier euro	14
<i>Éléments transversaux au programme</i>	14
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	15
<i>Justification par action</i>	16
<i>01 – Provision relative aux rémunérations publiques</i>	16
Programme 552	
DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES	17
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i>	20
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	21
<i>Justification par action</i>	22
<i>01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles</i>	22

MISSION

CRÉDITS NON RÉPARTIS

Crédits non répartis

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

IMPACT DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Programme ou type de dépense	2020				2021
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	26 000 000 26 000 000	16 000 000 16 000 000		16 000 000 16 000 000	198 500 000 198 500 000
Dépenses de personnel (Titre 2)	26 000 000 26 000 000	16 000 000 16 000 000		16 000 000 16 000 000	198 500 000 198 500 000
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000 124 000 000	424 000 000 124 000 000	1 620 000 000 1 620 000 000	2 044 000 000 1 744 000 000	424 000 000 124 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	424 000 000 124 000 000	424 000 000 124 000 000	1 620 000 000 1 620 000 000	2 044 000 000 1 744 000 000	424 000 000 124 000 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	198 500 000	+1 140,63	16 000 000	198 500 000	+1 140,63
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	198 500 000	+1 140,63	16 000 000	198 500 000	+1 140,63
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
Total pour la mission	440 000 000	622 500 000	+41,48	140 000 000	322 500 000	+130,36

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	Variation 2021 / 2020 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	198 500 000	+1 140,63	16 000 000	198 500 000	+1 140,63
Titre 2 - Dépenses de personnel	16 000 000	198 500 000	+1 140,63	16 000 000	198 500 000	+1 140,63
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>424 000 000</i>	<i>424 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>124 000 000</i>	<i>124 000 000</i>	<i>0,00</i>
Total pour la mission	440 000 000	622 500 000	+41,48	140 000 000	322 500 000	+130,36
dont :						
Titre 2 - Dépenses de personnel	16 000 000	198 500 000	+1 140,63	16 000 000	198 500 000	+1 140,63
Autres dépenses :	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>424 000 000</i>	<i>424 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>124 000 000</i>	<i>124 000 000</i>	<i>0,00</i>

PROGRAMME 551

PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	0
Total	198 500 000	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	0
Total	198 500 000	0

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	0
Total	16 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	0
Total	16 000 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	16 000 000	198 500 000	0	16 000 000	198 500 000	0
Rémunérations d'activité	16 000 000	198 500 000	0	16 000 000	198 500 000	0
Total	16 000 000	198 500 000	0	16 000 000	198 500 000	0

Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	0	198 500 000	198 500 000	0	198 500 000
Total	198 500 000	0	198 500 000	198 500 000	0	198 500 000

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté ministériel (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

La dotation du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » intègre :

- le financement du forfait mobilité durable ;
- la prime de fidélisation en Seine Saint-Denis ;
- des mesures annoncées dans le cadre du Rendez-vous salarial 2020, dont notamment les mesures de convergence indemnitaire (50 M€), en faveur de la filière socio-éducative du ministère de la Justice (7 M€) et d'attractivité et à l'exception de PPCR, de la GIPA, des mesures bas salaires et de la revalorisation de l'indemnité compensatrice CSG dont le financement est intégré dans les budgets ministériels.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Provision relative aux rémunérations publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	198 500 000	0	198 500 000	0
Crédits de paiement	198 500 000	0	198 500 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	198 500 000	198 500 000
Rémunérations d'activité	198 500 000	198 500 000
Total	198 500 000	198 500 000

PROGRAMME 552

DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Dépenses accidentelles et imprévisibles

Programme n° 552 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
Total	424 000 000	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
Total	124 000 000	0

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
Total	424 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
Total	124 000 000	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
Total	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000
Total	0	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ». Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger).

L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre du programme ou de la mission sur lesquelles devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense sont couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à un décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI). La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion.

Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret, sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts.

En projet de loi de finances pour 2021, le montant de la dotation est fixé à 424 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 124 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2021. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel). La dotation est reconduite depuis 2018, afin de tirer les conséquences de la réduction forte du taux de mise en réserve, de 8 % à 3 % des crédits hors masse salariale : ceci conduit en effet à réduire les capacités de redéploiements interministériels en cas d'événements imprévisibles.

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE uniquement destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors des éventuelles prises à bail privées des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter des décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur la période récente. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement 6 ou 9 ans, et dans certains cas 10, voire 25 ans.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	2 044 000 000	1 744 000 000	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	124 000 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
424 000 000 0	0 0	0	0	0
Totaux	124 000 000	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

Dépenses accidentelles et imprévisibles

Programme n° 552 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %**01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	424 000 000	424 000 000	0
Crédits de paiement	0	124 000 000	124 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	424 000 000	124 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	124 000 000
Total	424 000 000	124 000 000